Mathias Reynard
Conseiller national
www.mathiasreynard.ch

Fonds national suisse et respect des langues nationales

Interpellation – 4 mars 2015

Le 10 décembre 2014, le Fonds national suisse (FNS) a pris la décision d'imposer l'anglais dès le 1er avril pour les requêtes des chercheurs en science politique. L'Histoire et la sociologie sont encore épargnées ; mais jusqu'à quand ?

Le FNS a décidé, le 24 février, de suspendre sa décision, sans toutefois l'annuler, en indiquant que si aucun argument décisif n'était présenté contre cette décision, celle-ci entrerait en vigueur au 1er octobre 2015. Nous avons entre temps appris que l'Association Suisse de Science Politique a organisé une consultation interne auprès de ses membres, qui fait apparaître que les avis sont partagés puisque le résultat est d'environ 50%-50%.

Néanmoins, cette décision du FNS, si elle est maintenue, méprise nos langues nationales et ne fait que suivre une tendance qui place l'anglais comme langue unique des sciences.

S'il est déjà problématique d'imposer l'anglais pour les sciences exactes, il apparaît totalement anormal d'obliger les chercheurs en sciences humaines et sociales à utiliser l'anglais pour les requêtes au FNS (qui, rappelons-le, est abondamment subventionné par notre Etat fédéral plurilingue (CHF 927 millions en 2013)).

Cette décision aura pour conséquence d'uniformiser la pensée, de porter atteinte à la diversité linguistique et à la claire séparation entre la langue de recherche et la langue pratiquée sur les terrains sur lesquels travaille la science politique. Sur ce dernier point, cela pose un problème politique capital en termes de rapport entre Université et Cité. De plus, par sa décision, le FNS fait un amalgame entre la langue de pensée et d'élaboration et la langue de communication.

Le FNS justifie cette décision bureaucratique par la difficulté à trouver des experts hors de notre pays qui parlent une de nos langues nationales. Cet argument n'est pas sérieux, puisqu'il y a suffisamment d'experts, en Suisse et à l'étranger, qui pratiquent une de nos langues nationales.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Que pense le Conseil fédéral de cette décision, alors que le FNS est une institution parapublique (fondation), placée sous la surveillance directe du Conseil fédéral, qui a approuvé ses statuts ?

2. Le Conseil fédéral trouve-t-il logique que la science politique, qui étudie en particulier la Suisse, doive utiliser cette langue ?

3. Le Conseil fédéral va-t-il intervenir pour faire respecter le plurilinguisme de notre pays, y compris dans le domaine de la recherche ?